

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 50 (1924)
Heft: 1

Artikel: Exécution des mensurations cadastrales en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-39037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le dynamomètre hydraulique ainsi que l'appareil de traction Westinghouse sont protégés contre les influences extérieures par un revêtement de tôle inaccessible aux poussières. Le plancher du wagon présente sur toute sa longueur au-dessus de ces appareils, des trappes amovibles, en sorte qu'à chaque instant ces appareils sont facilement accessibles pour toutes les observations ou les travaux auxquels on désire procéder.

(A suivre.)

Exécution des mesurations cadastrales en Suisse.

Nous signalons à nos lecteurs l'intéressant « Rapport » annexé à l'arrêté du Conseil fédéral, du 13 novembre 1923, concernant la notion, le but, la réglementation législative et administrative, l'organisation et la technique des mensurations cadastrales.

Le passage suivant de ce Rapport témoigne que l'Institut fédéral du cadastre rend justice aux nouvelles méthodes de lever par la photogrammétrie : « Il est nécessaire d'appliquer, pour la mensuration des alpages et pâturages, une méthode à la fois simple et peu coûteuse. La photogrammétrie remplit ces conditions. Cette méthode s'est développée essentiellement durant la guerre, au cours des années 1916 à 1918, et aussi dès lors... Les vues sont prises soit de la terre (photogrammétrie terrestre), soit de l'atmosphère, à bord d'un véhicule aérien (photogrammétrie aérienne)¹. Le stéréautographe² permet de tirer parti des vues, c'est-à-dire de reporter l'image photographique sur les plans aux différentes échelles. Les mensurations photogramétriques actuellement en cours, à titre d'essai, sur des territoires étendus du canton de Saint-Gall montreront prochainement quel rôle est appelée à jouer à l'avenir la photogrammétrie comme méthode simple et peu coûteuse dans les mensurations cadastrales. »

Nous jugeons opportun de reproduire ci-dessous le texte de l'arrêté en question :

ART. 1. — Le plan général d'exécution des mensurations cadastrales élaboré par le département fédéral de justice et police est approuvé.

ART. 2. — Le département fédéral de justice et police est autorisé à donner connaissance de ce plan aux cantons.

ART. 3. — Pour couvrir les frais de mensurations qui seront exécutées de 1924 à 1929, il est prévu de budgétier annuellement les sommes suivantes en faveur du fonds des mensurations cadastrales : en 1924, 1 200 000 fr. ; en 1925, 1 200 000 fr. ; en 1926, 1 600 000 fr. ; en 1927, 1 600 000 fr. ; en 1928, 1 800 000 fr. ; en 1929, 2 000 000 de francs.

NÉCROLOGIE

J. J. Lochmann, ingénieur.

Né à Lausanne, le 6 juin 1836, il séjourna, avec ses parents, à Bâle-Campagne (1836-1839), puis à Rolle (1839-1846), où son père était dans l'enseignement, et vint à Lausanne, avec eux, en 1846. Il suivit l'Ecole moyenne nouvellement réorganisée, de 1849 à 1852, l'Académie de Lausanne de 1852 à

¹ Der Bauingenieur a publié, dans son numéro du 15 novembre 1923, une description du Stéréoplanoigraphie Zeiss mis au point dernièrement et capable de restituer photomécaniquement avec toute la précision désirée, les vues prises à bord d'aéronefs. Le Bulletin technique a aussi décrit (N° du 10 juillet 1920) l'appareil de M. Roussille destiné à la photoréstitution des photographies aériennes.

² Voir la description de cet appareil dans le Bulletin technique du 19 février 1921. — Red.

1854, dans la Faculté des Sciences et Lettres, fut élève de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures à Paris, dont il obtint, en août 1858, le diplôme d'ingénieur-mécanicien. Rentré à Lausanne, il entra immédiatement dans les bureaux des études des chemins de fer de l'Ouest-Suisse (1858 à 1859) et fut employé aux travaux de la sous-section Lausanne-Lutry. Dans ce service, il avait collaboré aux études de quelques ouvrages de la ligne Yverdon-Vaumarcus et aussi de plusieurs ponts, de Vevey à Villeneuve, dans les bureaux de l'ingénieur en chef A. Arnoux, et une partie de ce temps il fut sous la direction de M. Jules Gaudard, plus tard professeur. De 1858 à 1859 en même temps qu'il était au bureau des études, il fut appelé par l'Ecole Spéciale d'alors à professer le cours de construction de machines, que M. Jules Marguet avait dû abandonner pour remplacer, dans le cours de constructions civiles, son père malade.

En 1859, l'Ecole Spéciale aurait voulu conserver Lochmann et se l'attacher définitivement, mais il refusa ce poste. En 1861, lors de l'achèvement des travaux des lignes de l'Ouest-Suisse, il fut sur le point de suivre, avec d'autres camarades, l'ingénieur en chef Lalanne en Espagne, mais à ce moment M. Gonin, ingénieur cantonal vaudois, lui offrit d'entrer dans son service. Il accepta et fut de 1861 à 1864 dans la Vallée de la Broye, dirigeant les travaux du pont de Lucens, et du pont en bois également sur la Broye à Granges, des travaux de correction de la Broye entre Payerne et Marnand, et diverses constructions et corrections de ponts aux environs de Moudon (Moudon-La Croix), tronçons vaudois de la route Moudon-Vauderens.

En 1864, il est envoyé à Château-d'Œx et dirige de 1864 à fin 1867 les travaux de la route des Mosses, des Moulins à la Combillaz et aussi les travaux de la route des Champs-Pèlerins au Plan-des-Iles Diablerets, Ormonts-dessus. Pendant ce temps, vu la distance de Lausanne, il était chef de ces services tant pour l'achèvement et projets que pour la direction de la construction. Ces travaux une fois achevés en 1867, Lochmann remplaça M. Ch. Chesseix dans les fonctions d'ingénieur adjoint de l'Ingénieur cantonal, en même temps que chef du Service des Etudes, qu'au surplus M. Gonin conservait en grande partie en ses mains. Lochmann occupa ces fonctions jusqu'en 1872.

De 1867 à 1872, comme ingénieur adjoint, il s'occupa plus spécialement des lacs et cours d'eau et de quelques études spéciales relatives à ce service ainsi que des ponts en fer. Il fut aussi liquidateur des comptabilités des Entreprises dites des Marais de l'Orbe et de la Correction de la Broye, anciennes entreprises qui avaient précédé la grande opération de l'abaissement des lacs de Neuchâtel, Biel et Morat. En 1872, il donna sa démission de ces fonctions tout en regrettant vivement de se séparer de son chef aimé et respecté, M. Gonin, qui traitait son adjoint comme un ami, tant les relations étaient devenues bonnes et intimes entre ces deux anciens élèves de l'Ecole centrale de Paris. Si Lochmann quitta ce service qu'il aimait, c'était pour se livrer à des travaux d'ingénieur civil et à des entreprises. Il fut associé de 1872 à fin 1873 avec Ch. de Loës, son ancien camarade. Après la mort de ce dernier, trop tôt survenue, il continua le même bureau, exécutant des travaux pour usines à gaz, conduites d'eau, ponts, etc., ainsi que nombre d'arbitrages dont il fut chargé. En même temps, de 1867 à 1869, il professa à l'Ecole Spéciale le cours de Physique industrielle. Au moment où cette Ecole devint Faculté technique de l'Académie on lui demanda de renoncer à ce cours pour pouvoir le donner à un autre technicien que l'on désirait placer, à la suite d'un nouveau groupement de fonctions. Mais ce ne fut que durant deux années, car en 1871 déjà, il lui fut